

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 22 JANVIER 2015

Présents : Christian BERNARD, Maire

Mireille BROYER, Mélanie SAVOURNIN, Gérard SAINT-SULPICE, Jacqueline DOMMANGE, Adjoints

Christian MOLINARI, Bernard POBEL, Françoise CHANEL, Pascal BERTHAUD, Christine BADEZ, Didier AVENIERE, Lydie CLERC, Yann CUBY, Michel OFFNER, Marie-France FAVIER

Joël PONTIUS a donné pouvoir à Christian BERNARD

Yvette BONZI a donné pouvoir à Françoise CHANEL

Paulette PACQUELET a donné pouvoir à Marie-France FAVIER

Bernard BIENVENU a donné pouvoir à Michel OFFNER

Secrétaire de séance : Jacqueline DOMMANGE

1. FINANCES

Ouverture de crédits budgétaires

Monsieur le Maire expose que le véhicule MASTER des services techniques a subi les assauts du temps et la porte latérale ne peut plus être réparée du fait du pourrissement de la caisse.

Ce véhicule date de 2000 et a été acquis d'occasion par la commune en 2002 ; il convient de le remplacer.

Les diverses recherches effectuées auprès de différents concessionnaires pour des véhicules similaires ont révélé l'existence d'un véhicule MASTER DCI à la concession ARNO mis en circulation en 2012 dont le kilométrage est 79203 km au prix de 15066.50 € TTC auquel il convient d'ajouter le girophare, le marquage sécurité et des pneus neige.

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que le budget général 2015 n'ayant pas encore été adopté, il convient d'inscrire les crédits suivants en dépenses d'investissement, afin de permettre le mandatement des factures correspondantes dans les délais impartis :

- 21571-234 achat d'un véhicule	17.000.00 €
---------------------------------	-------------

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité décide d'inscrire les crédits précités, en dépenses d'investissement, afin de permettre le mandatement correspondant.

2. ADMINISTRATION GENERALE

Ouverture d'une structure de lien petite enfance – assistantes maternelles

Monsieur le Maire présente le projet de structure assurant un lien entre les services petite enfance de la commune de POLLIAT gérés par l'association ACCUEIL LOISIRS JEUNESSE et les assistantes maternelles.

Une réflexion est en cours depuis 2012 suite à des demandes réitérées des professionnelles et la volonté commune entre la mairie et l'ALJ d'offrir ce type de service. La dernière enquête réalisée en 2013 montre que 13 assistantes maternelles (sur 18) étaient intéressées pour adhérer au service envisagé. D'autres communes ont été contactées pour une mutualisation, mais ces propositions sont restées vaines.

Compte tenu de l'effectif des assistantes maternelles sur Polliat, la PMI et la CAF ne peuvent pas donner un agrément Relais Assistantes Maternelles - RAM. De ce fait l'accès aux financements par la CAF est fermé. En revanche, la PMI est favorable à un agrément Regroupement d'assistantes maternelles. Dans ce contexte, la commune porterait seule la charge du service.

Le projet a été présenté aux assistantes maternelles fin 2014 Il a été rappelé et précisé, qu'en aucun cas, ce service n'aurait un rôle de contrôle du travail des assistantes maternelles ou encore donner des missions et conseils. Ce service se veut comme un outil favorisant rencontres et échanges d'expériences. Les objectifs du service sont les suivants :

Espaces éducatifs ouverts

Animé par l'éducatrice de jeunes enfants du multi-accueil. Ouverture d'un matin par semaine de 9h30 à 11h30. Capacité de 15 à 20 personnes (adultes/enfants). Deux espaces seraient accessibles : une salle au centre de loisirs + salle de motricité. Une seconde matinée (sans l'éducatrice de jeunes enfants) permettrait l'accès en autonomie à 10 à 15 personnes à la salle de motricité. La capacité pourrait être variable selon le nombre d'enfants (bébés...), et serait ajustée dans le temps.

Soirées débat

4 soirées par an dont une ouverte aux assistantes maternelles et aux parents employeurs. Thèmes possibles : analyse de la pratique avec un intervenant (méthode d'accueil, organisation juridique, rythmes de l'enfant). Ces soirées n'existent pas forcément dans le cadre d'un RAM classique, le projet offre donc une certaine souplesse.

Espace conseils

Appui administratif et juridique ouvert aux assistantes maternelles et aux parents employeurs. Source d'information uniquement, le LAM n'a pas pour mission de rédiger le contrat de travail à la place de la famille. Le parent reste l'employeur.

Rencontres

Espace de rencontres avec assistantes maternelles, enfants, parents et équipe du multi-accueil. Temps d'échanges : Faire le lien entre places en crèche et places disponibles chez les assistantes maternelles. L'ALJ pourrait diriger des familles en les invitant à alterner l'accueil en crèche et chez les AM. Les demandes et les offres d'accueils seraient ainsi croisées pour satisfaire le plus grand nombre (parents, assistantes maternelles et ALJ).

Mutualisation et prêt de matériel

Matériel de puériculture : création d'un parc de ressources et prêt. Sachant qu'il y a déjà un stock existant.

Opérationnalisation

L'ouverture interviendrait au 1^{er} mars 2015.

Coût du service estimé : 7 300 € par an

Demande de participation aux AM, participation symbolique annuelle : adhésion à l'ALJ : 17 € / - cotisation 10 € par place agréée (hors périscolaire) donnant accès aux services présentés. Service qui serait ouvert toute l'année. Fermetures : Période de Noël, 3 semaines en août, périodes de congés payés de l'éducatrice de jeunes enfants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide la mise en service du lien entre les services petite enfance de la commune de POLLIAT gérés par l'association ACCUEIL LOISIRS JEUNESSE et les assistantes maternelles de POLLIAT ;
- valide le coût estimé pour 2015 prorata temporis ;
- décide que le service sera évalué et son coût réexaminé dans le cadre du renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens entre la commune de POLLIAT et l'ALJ dont le terme est le 31 décembre 2015.

Règlement intérieur du CPINI

Suite au comité consultatif du 23 décembre 2014, un projet de règlement intérieur du Corps de sapeurs pompiers a été établi. Ce document n'existait pas et il est nécessaire pour la bonne gestion du service. Il doit être approuvé par le Conseil Municipal pour produire effet.

Sa lecture a révélé quelques imprécisions qu'il convient de définir. Monsieur le Maire prendra à nouveau attache du Chef de Corps et de son Adjoint et le document définitif sera soumis à l'approbation de l'assemblée lors de sa prochaine séance.

Occupation du domaine public pour un point d'apport volontaire textiles

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention d'occupation du domaine public par BOURG EN BRESSE AGGLOMERATION pour accueillir un conteneur pour accueillir les textiles, linges de maison, chaussures - TLC

Afin de répondre aux attentes du Grenelle de l'Environnement, réduire les déchets et augmenter la part du recyclage, les élus communautaires ont approuvé, le 21 décembre 2009, la mise en place avec l'ADEME, d'un programme local de prévention ayant pour objectif minimum, la réduction de la production d'ordures ménagères et assimilées de 10 % d'ici à 2014 pour Bourg-en-Bresse Agglomération.

La filière des TLC (Textiles, Linges de maison, Chaussures) représente en France un gisement de 700 000 tonnes de déchets par an, soit 11 kg/hab/an. Or, il s'avère que seulement 2 kg/an/hab sont, pour l'instant, collectés. La collecte des textiles usagés représente donc un des leviers pouvant permettre d'atteindre l'objectif de réduction des déchets prévu dans le cadre du programme local de prévention (délibération du 21 décembre 2009).

La création, en 2007, d'un éco-organisme spécialisé, dénommé ECO TLC, a pour objectif de dynamiser la filière. Cet éco-organisme perçoit les éco-contributions (REP, écotaxe) financières des metteurs sur le marché d'articles textiles et est chargé de les redistribuer aux opérateurs de tri et aux collectivités territoriales pour la communication, moyennant notamment la présence d'un nombre minimum de conteneurs de collecte des produits à savoir 1 pour 2000 habitants, soit 36 pour le territoire de Bourg-en-Bresse Agglomération.

Dans ce cadre, Bourg-en-Bresse Agglomération a signé une convention (8 avril 2013) avec l'Association Tremplin présente, depuis plusieurs années, sur son territoire pour collecter et trier les textiles. Les conteneurs accueillent uniquement les articles usagés suivants : tous les vêtements hommes, femmes, enfants, le linge de maison ou d'ameublement (draps, couvertures, nappes, rideaux..), les chaussures et maroquinerie (ceintures,

sacs, valises, ...) les articles de mercerie (pelotes de laine, tissus, fils boutons ...). Les conteneurs sont, soit propriété de Tremplin, soit de Bourg-en-Bresse Agglomération (24). Ils sont déposés dans les communes sur des emplacements faciles d'accès pour les habitants.

Une convention d'occupation du domaine public entre la commune de POLLIAT et Bourg-en-Bresse Agglomération concernant ces points de collecte textiles, est donc nécessaire.

D'une durée de quatre années, elle prévoit les droits et devoirs de chacune des parties. Compte tenu du caractère caritatif de l'opération, la convention est consentie à titre gratuit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention présentée et tous documents afférents.

3. TRAVAUX DES COMMISSIONS COMMUNALES ET SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Voirie éco-responsabilité : présentation des travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement Avenue de la Gare

Bâtiments/enfance jeunesse :

- présentation de l'étude de faisabilité pour optimisation de l'espace petite enfance pour augmentation de la capacité de la crèche. Coût des travaux élevés et coûts de fonctionnement induits donc poursuite de la réflexion ;
- choix des maquettes pour identifier les bâtiments communaux : validation du devis Alpha Créa
- réflexions sur la signalétique et le nom de l'école élémentaire : la commission se prononce en faveur d'un travail fait par les enfants avec les enseignants. Cette proposition sera soumise aux enseignants.

Travaux école élémentaire : les enfants ont intégré les locaux rénovés à la rentrée de janvier. Des travaux de finition sont en cours. L'inauguration est prévue le 6 avril 2014.

Communication : distribution du magazine effectuée entre Noël et Jour de l'An. Achat de winflags pour identité visuelle de la commune lors des manifestations officielles et associatives.

Assemblées générales :

Amicale des Sapeurs Pompiers : 18 sapeurs ; l'amicale a participé à l'équipement du CPINI à hauteur de 1022 € en 2014.

Dancefloor du bonheur : deux manifestations sur 2014 Fête de la Musique (sera reconduite avec plus de communication) et Enduro Carpe. L'association regrette de ne plus pouvoir intervenir sur le CH FLEYRIAT.

4. COMMISSIONS DE BOURG EN BRESSE AGGLOMERATION

Emploi Insertion : demande de subvention au titre du fonds social européen pour développer les Points Infos Emplois – PIE

Sports :

Tennis : problème de pénuries d'équipement tennis sur l'Agglomération. Le comité départemental a déposé un dossier auprès de BBA pour un projet de construction d'une base départementale de tennis ; si «base départementale» compétence Conseil Général ?

FCBP : Actuellement en championnat national, le club pourrait monter en ligue 2. Pb d'homologation du terrain. Les élus de Bourg, de Péronnas et les dirigeants du club se concertent sur les solutions possibles (Verchère)

Les services de la ville de Bourg peuvent contrôler les petits équipements sportifs des petites communes, selon la réglementation en vigueur.

5. POINTS D'INFORMATION

Suite au téléthon, un ballon est allé jusqu'à Varsovie ; la personne qui l'a récupérée a envoyé une carte postale à Jules Cuby qui avait lâché la ballon.

Réunion publique avec le gérant d'Intermarché le 13 février 2014 à 20 heures
Prochain conseil municipal jeudi 26 février 2014

Christian BERNARD,
Maire